Vélos en libre-service (VLS)

Description

Les systèmes de vélos en libre-service (VLS) permettent une utilisation ponctuelle du vélo, sans devoir en posséder un soi-même. Ils sont constitués d'une flotte de vélos répartis dans plusieurs stations ou de manière libre (« free-floating »). Moyennant un abonnement ou une taxe, les vélos peuvent être empruntés. La transaction s'effectue à l'aide d'une carte ou d'une application pour smartphone. Cette dernière renseigne en temps réel sur la disponibilité de vélos (nombre, localisation, etc.).

Intérêt

L'intérêt des VLS est de supprimer la nécessité de posséder un véhicule et de rendre l'usage du vélo flexible. Ils peuvent être utilisés en combinaison ou en alternance avec les transports publics et la marche. Ils sont aussi destinés aux cyclistes occasionnel-le-s ainsi qu'aux touristes intéressés à découvrir une ville sur deux roues. En dehors des heures de circulation des transports publics, les VLS servent aussi de solution d'appoint pour les noctambules. Enfin, leur grande visibilité dans l'espace urbain renforce la présence du vélo dans les villes.

Enjeux

Les VLS sont spécifiquement adaptés à une utilisation en zone urbaine et nécessitent, pour offrir une alternative viable, un réseau dense de stations et donc un investissement financier conséquent. L'intégration des stations dans l'espace urbain, les dispositifs d'accès pour les cyclistes et l'exploitation du réseau (rééquilibrage des stations, maintenance des vélos, recharge des VAE) ainsi que la bonne gouvernance (responsabilités et coordination) sont essentiels. Le vandalisme et le vol doivent également être gérés, ainsi que l'occupation de l'espace public par les services en «free-floating».



Station VLS Publibike à Berne



VLS en "free-floating" à Zurich

En Suisse, Publibike et Velospot (qui ont fusionné en 2022), Donkey Republic et nextbike gèrent des systèmes VLS dans une vingtaine de villes. Ils sont basés sur des stations sans bornes d'attache permettant de déposer les vélos dans un rayon d'une dizaine de mètres. L'emprunt de vélos nécessite une carte magnétique ou une application smartphone. Celle-ci sert à la fois pour localiser les stations, déverrouiller le vélo et payer le trajet. Ces services proposent des abonnements ou une tarification à la minute. Une partie des vélos est à assistance électrique.

AirBie, Tier et Lime proposent des VAE 25 en libre-service en free-floating, ce qui permet de déposer librement les vélos dans un périmètre défini de manière large (une ville par exemple). Pick-e-Bike propose des VAE45 qui nécessitent un permis de conduire et le port d'un casque.

Carvelo est une plateforme de partage de vélos cargos à assistance électrique développée par l'Académie de la Mobilité du TCS. Ce service est présent dans une centaine de communes avec près de 400 vélos. Des hôtes (commerces, cafés, bureaux de poste, etc.) accueillent les vélos et remettent clé et batterie aux cyclistes. Quelques emplacements disposent d'un boîtier permettant une location 24h/24h.

La plateforme "Match my bike" organise le partage de vélos entre particuliers à l'aide de cadenas connectés.

Références

- Forum bikesharing Suisse
- Bols, U. & OFROU (2018). Systèmes publics de vélos en libre-service en Suisse. Évolutions et modèles commerciaux – État des lieux.